Informations de base

2017/2150(DEC) DEC - Procédure de décharge	Procédure terminée
Décharge 2016: Observatoire européen des drogues et des toxicomanies (OEDT) **Subject** 8.70.03.06 Décharge 2016	

Acteurs principaux

Parlement européen

Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
CONT Contrôle budgétaire	STAES Bart (Verts/ALE)	14/09/2017
	Rapporteur(e) fictif/fictive SARVAMAA Petri (PPE) LIBERADZKI Bogusław (S&D) FITTO Raffaele (ECR) ALI Nedzhmi (ALDE) DE JONG Dennis (GUE/NGL) VALLI Marco (EFDD) KAPPEL Barbara (ENF)	

Commission pour avis	Rapporteur(e) pour avis	Date de nomination
ENVI Environnement, santé publique et sécurité alimentaire	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
LIBE Libertés civiles, justice et affaires intérieures	CHRYSOGONOS Kostas (GUE/NGL)	19/10/2017

Commission européenne

DG de la Commission	Commissaire
Budget	OETTINGER Günther

Evénements clés

Date	Evénement	Référence	Résumé
26/06/2017	Publication du document de base non-législatif	COM(2017)0365	Résumé
13/09/2017	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
20/03/2018	Vote en commission		
23/03/2018	Dépôt du rapport de la commission	A8-0081/2018	Résumé
18/04/2018	Décision du Parlement	T8-0151/2018	Résumé
18/04/2018	Résultat du vote au parlement		
18/04/2018	Débat en plénière		
18/04/2018	Fin de la procédure au Parlement		
03/10/2018	Publication de l'acte final au Journal officiel		

Informations techniques

Référence de la procédure	2017/2150(DEC)
Type de procédure	DEC - Procédure de décharge
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	CONT/8/10779

Portail de documentation

Parlement Européen

Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Projet de rapport de la commission		PE613.462	25/01/2018	
Avis de la commission	LIBE	PE613.652	07/02/2018	
Amendements déposés en commission		PE618.256	02/03/2018	
Rapport déposé de la commission, lecture unique		A8-0081/2018	23/03/2018	Résumé
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T8-0151/2018	18/04/2018	Résumé

Conseil de l'Union

Type de document	Référence	Date	Résumé
Document de base non législatif complémentaire	05941/2018	09/02/2018	Résumé

Commission Européenne

Type de document	Référence	Date	Résumé
Document de base non législatif	COM(2017)0365	26/06/2017	Résumé

Autres Institutions et organes

Institution/organe	Type de document	Référence	Date	Résumé
CofA	Cour des comptes: avis, rapport	N8-0029/2018 JO C 417 06.12.2017, p. 0150	17/10/2017	Résumé

Informations complémentaires

Source	Document	Date
Commission européenne	EUR-Lex	

Acte final

Budget 2018/1391
JO L 248 03.10.2018, p. 0266 Résumé

Décharge 2016: Observatoire européen des drogues et des toxicomanies (OEDT)

2017/2150(DEC) - 03/10/2018 - Acte final

OBJECTIF : octroi de la décharge à l'Observatoire européen des drogues et des toxicomanies (OEDT) pour l'exercice 2016.

ACTE NON LÉGISLATIF : Décision (UE) 2018/1391 du Parlement européen concernant la décharge sur l'exécution du budget de l'Observatoire européen des drogues et des toxicomanies pour l'exercice 2016.

CONTENU: le Parlement européen a décidé de **donner décharge** au directeur de l'Observatoire européen des drogues et des toxicomanies sur l'exécution du budget de l'Observatoire pour l'exercice 2016.

La décision est accompagnée d'une résolution du Parlement européen contenant les observations qui font partie intégrante de la décision concernant la décharge sur l'exécution du budget général de l'Union européenne pour l'exercice 2016 (*se reporter au résumé daté du 18.4.2018*).

Dans sa résolution liée à la décharge, le Parlement a salué le fait que l'Observatoire ait adopté sa **première stratégie à long terme**, à savoir la stratégie de 2025 de l'Observatoire.

Il a encouragé l'Observatoire dans son engagement à fournir un meilleur accès à ses données à des parties tierces intéressées, sachant que l' un de ses principaux objectifs consiste à fournir des données et des informations sur l'état du problème des drogues, et notamment des données relatives aux nouvelles tendances pertinentes. Le Parlement escompte que cet engagement se traduira par des actions efficaces correspondantes.

Décharge 2016: Observatoire européen des drogues et des toxicomanies (OEDT)

2017/2150(DEC) - 23/03/2018 - Rapport déposé de la commission, lecture unique

La commission du contrôle budgétaire a adopté le rapport de Bart STAES (Verts/ ALE, BE) concernant la décharge relative à l'exécution du budget de l'Observatoire européen des drogues et des toxicomanies pour l'exercice 2016.

La commission parlementaire a appelé le Parlement européen à **donner décharge** au directeur de l'Observatoire sur l'exécution du budget de l' Observatoire pour l'exercice 2016.

Notant que la Cour des comptes a déclaré avoir obtenu une assurance raisonnable que les comptes annuels de l'Observatoire pour l'exercice 2016 étaient fiables et que les opérations sous-jacentes étaient légales et régulières, les députés ont invité le Parlement à approuver la clôture des comptes de l'Observatoire.

Ils ont toutefois formulé un certain nombre de recommandations qui doivent être prises en compte lors de la décharge, en plus des recommandations générales figurant dans le projet de résolution sur la performance, la gestion financière et le contrôle des agences de l'UE:

- **États financiers de l'Observatoire**: le budget définitif de l'Observatoire pour l'exercice 2016 s'élevait à 15.421.357 EUR, soit une diminution de 16,73% par rapport à 2015.
- **Gestion budgétaire et financière**: les efforts de suivi du budget au cours de l'exercice 2016 se sont traduits par un taux d'exécution budgétaire de 99,95 %, ce qui représente une augmentation de 0,12 % par rapport à 2015, tandis que le taux d'exécution des crédits de paiement s' établissait à 95,64 % ce qui constitue une baisse de 1,71 % par rapport à 2015. Les députés ont noté avec satisfaction que le **niveau global élevé des crédits engagés** indiquait que les engagements avaient été pris en temps voulu.
- **Engagements et reports**: le montant des crédits reportés pour 2016 s'élève à 671.266 EUR (4,36%). Les reports sont souvent justifiés et n'indiquent pas nécessairement des faiblesses dans la planification et la mise en œuvre du budget.

Les députés ont également formulé une série d'observations concernant la politique de passation de marchés et de personnel, la prévention et la gestion des conflits d'intérêts et les audits et contrôles internes.

Ils ont noté que l'Observatoire a mis en place un **nouveau plan de passation des marchés** qui a été exécuté avec succès en étroite collaboration avec toutes les unités. La nécessité d'améliorer la gestion des projets informatiques a été soulignée.

Enfin, les députés ont encouragé l'Observatoire à fournir un **meilleur accès à ses données** aux tiers intéressés, étant donné que l'un de ses principaux objectifs est la diffusion de données et d'informations sur l'état du problème des drogues, y compris des données sur les nouvelles tendances.

Décharge 2016: Observatoire européen des drogues et des toxicomanies (OEDT)

2017/2150(DEC) - 17/10/2017 - Cour des comptes: avis, rapport

OBJECTIF : présentation du rapport de la Cour des Comptes européenne sur les comptes annuels de l'Observatoire européen des drogues et des toxicomanies (OEDT) pour l'exercice 2016, accompagné de la réponse de l'OEDT.

CONTENU : conformément aux missions confiées à la Cour des Comptes par le Traité sur le fonctionnement de l'Union Européenne, la Cour a présenté au Parlement européen et au Conseil, dans le contexte d'une procédure de décharge, une déclaration d'assurance concernant la fiabilité des comptes annuels de chaque institution, organe ou agence de l'UE, et la légalité et la régularité des transactions les soutenant, sur la base d'un audit externe indépendant.

Cet audit s'est focalisé, entre autres, sur les comptes annuels de **l'Observatoire européen des drogues et des toxicomanies (OEDT)**. La principale mission de l'OEDT est de réunir, d'analyser et de diffuser des informations sur le phénomène des drogues et des toxicomanies afin d'élaborer et de publier des données objectives, fiables et comparables au niveau européen.

Déclaration d'assurance : en accord avec les dispositions de l'article 287 du TFUE, la Cour a audité :

- les comptes de l'OEDT, constitués des états financiers et des états sur l'exécution du budget pour l'exercice clos le 31 décembre 2016 ;
- la légalité et la régularité des opérations sous-jacentes à ces comptes.

Opinion sur la fiabilité des comptes : selon la Cour, les comptes de l'OEDT pour l'exercice clos le 31 décembre 2016 présentent fidèlement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de l'OEDT au 31 décembre 2016, le résultat de ses opérations, ses flux de trésorerie ainsi que l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément à son règlement financier et aux règles comptables adoptées par le comptable de la Commission.

Opinion sur la légalité et la régularité des opérations sous-jacentes aux comptes : selon la Cour, les opérations sous-jacentes aux comptes pour l' exercice clos le 31 décembre 2016 sont légales et régulières dans tous leurs aspects significatifs.

Le rapport fait une série d'observations sur le contrôle interne de l'OEDT, accompagnées de la réponse de ce dernier. Les observations principales peuvent être résumées comme suit :

Observations de la Cour :

- **Contrôle interne** : la Cour a noté que, pour deux contrats-cadres dont les valeurs maximales se montaient, respectivement, à 135.000 EUR et à 650.000 EUR, un membre du personnel de l'Observatoire a assumé la fonction d'ordonnateur délégué lors de la constitution du comité d'évaluation, de la décision d'attribution et de la signature des contrats. Cependant, la délégation accordée par l' ordonnateur était limitée à 130.000 EUR et ne mentionnait pas expressément les contrats-cadres.

Réponse de l'OEDT :

- **Contrôle interne :** l'OEDT a déclaré que, conformément aux règles applicables, les valeurs maximales des deux contrats-cadres indiquaient simplement le montant total cumulé des contrats spécifiques devant être conclus aux fins de leur exécution. Cela étant, l'Observatoire adaptera sa décision relative à la délégation des pouvoirs de l'ordonnateur en vue de définir plus explicitement les actes concernés par cette délégation.

En dernier lieu, le rapport de la Cour des Comptes contient un **résumé des chiffres clés de l'OEDT en 2016** :

- **Budget** : 15,4 millions EUR (en crédits de paiement).
- **Personnel** : 101 en ce compris les fonctionnaires, les agents temporaires et contractuels, ainsi que les experts nationaux détachés.

Décharge 2016: Observatoire européen des drogues et des toxicomanies (OEDT)

2017/2150(DEC) - 09/02/2018 - Document de base non législatif complémentaire

Ayant examiné les comptes de gestion de l'exercice 2016 et le bilan financier au 31 décembre 2016 de l'**Observatoire européen des drogues et des toxicomanies** (EMCDDA), ainsi que le rapport de la Cour des comptes sur les comptes annuels de l'Observatoire pour l'exercice 2016, accompagné des réponses de l'Observatoire aux observations de la Cour, le Conseil a recommandé au Parlement européen **d'octroyer la décharge** au directeur de l' Observatoire sur l'exécution de son budget 2016.

Le Conseil s'est félicité de l'avis de la Cour selon lequel les comptes annuels de l'Observatoire présentent fidèlement sa situation financière au 31 décembre 2016 ainsi que les résultats de ses opérations et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, et selon lequel les opérations sous-jacentes pour 2016 sont légales et régulières dans tous leurs aspects significatifs.

Le Conseil a néanmoins formulé les commentaires suivants :

- **marchés** : le Conseil s'est réjoui du fait que l'Observatoire continue de tenir compte des observations de l'année dernière relatives à l'amélioration de sa planification centrale et du contrôle de ses marchés.
- **problèmes IT** : le Conseil a appelé l'Observatoire à améliorer la gestion et les perspectives à long terme de ses projets informatiques, des insuffisances dans ce domaine étant susceptibles de porter atteinte à ses processus opérationnels de base. Il s'est félicité qu'un plan visant à remédier à cette situation ait déjà été approuvé et il a encouragé sa mise en œuvre.

Décharge 2016: Observatoire européen des drogues et des toxicomanies (OEDT)

2017/2150(DEC) - 18/04/2018 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a décidé de **donner décharge** au directeur de l'Observatoire européen des drogues et des toxicomanies (OEDT) sur l' exécution du budget de l'Agence pour l'exercice 2016 et d'approuver la clôture des comptes de l'Observatoire pour l'exercice considéré.

Constatant que la Cour des comptes a déclaré avoir obtenu une assurance raisonnable que les comptes annuels de l'Observatoire pour l'exercice 2016 étaient fiables et que les opérations sous-jacentes étaient **légales et régulières**, le Parlement a adopté par 561 voix pour, 123 voix contre et 10 abstentions, une résolution contenant une série de recommandations qui font partie intégrante de la décision de décharge et qui s'ajoutent aux recommandations générales figurant dans la résolution concernant la performance, la gestion financière et le contrôle des agences :

- **États financiers de l'Observatoire**: le budget définitif de l'Observatoire pour l'exercice 2016 s'élevait à 15.421.357 EUR, soit une diminution de 16,73% par rapport à 2015.
- **Gestion budgétaire et financière**: les efforts de suivi du budget au cours de l'exercice 2016 se sont traduits par un taux d'exécution budgétaire de 99,95 %, ce qui représente une augmentation de 0,12 % par rapport à 2015, tandis que le taux d'exécution des crédits de paiement s' établissait à 95,64 % ce qui constitue une baisse de 1,71 % par rapport à 2015. Les députés ont noté avec satisfaction que le **niveau global élevé des crédits engagés** indiquait que les engagements avaient été pris en temps voulu.
- **Engagements et reports**: le montant des crédits reportés pour 2016 s'élevait à 671.266 EUR (4,36%). Les reports sont souvent justifiés et n'indiquent pas nécessairement des faiblesses dans la planification et la mise en œuvre du budget.

Les députés ont formulé une série d'observations concernant la politique de passation de marchés et de personnel, la prévention et la gestion des conflits d'intérêts et les audits et contrôles internes.

L'Observatoire a mis en place un **nouveau plan de passation des marchés** qui a été exécuté avec succès en étroite collaboration avec toutes les unités. La nécessité d'améliorer la gestion des projets informatiques a été soulignée.

Les députés se sont félicités du fait que **l'équilibre hommes-femmes** a été atteint (puisque le rapport est de 53,47 % de femmes pour 46,53 % d'hommes) et que l'Observatoire ait adopté une politique de protection de la dignité de la personne et de **prévention du harcèlement**. Ils ont toutefois insisté sur la nécessité d'établir un organe indépendant doté de ressources budgétaires suffisantes pour aider les **lanceurs d'alerte** à divulguer leurs informations sur d'éventuelles irrégularités nuisant aux intérêts financiers de l'Union, tout en protégeant leur confidentialité.

Enfin, le Parlement a encouragé l'Observatoire à fournir un **meilleur accès à ses données** aux tiers intéressés, étant donné que l'un de ses principaux objectifs est la diffusion de données et d'informations sur l'état du problème des drogues, y compris des données sur les nouvelles tendances.

Décharge 2016: Observatoire européen des drogues et des toxicomanies (OEDT)

2017/2150(DEC) - 26/06/2017 - Document de base non législatif

OBJECTIF : présentation par la Commission des comptes annuels consolidés de l'Union européenne pour l'exercice 2016 – étape de la procédure de décharge 2016.

Analyse des comptes des institutions de l'UE – **Observatoire européen des drogues et des toxicomanies (OEDT)**.

Comptes annuels consolidés de l'UE : le présent document de la Commission porte sur les comptes consolidés de l'UE relatifs à l'exercice 2016, élaborés sur la base des informations fournies par les institutions et organismes de l'UE, conformément à l'article 148, par. 2, du règlement financier applicable au budget général de l'Union. Il détaille la manière dont les dépenses par institution de l'UE ont été effectuées.

Les comptes annuels consolidés de l'UE apportent notamment des informations financières sur les activités des institutions et autres organes de l'UE sous l'angle du budget et de la comptabilité d'exercice. Ils présentent par ailleurs les principes comptables applicables à la comptabilité du budget européen (en particulier, consolidation).

Le document présente également les acteurs financiers en jeu dans la mécanique budgétaire (comptable, ordonnateur et auditeur interne) et rappelle leurs rôles respectifs dans le contexte des tâches de contrôle et de bonne gestion financière.

Audit et procédure de décharge : les comptes annuels de l'UE et la gestion des ressources sont contrôlés par la Cour des comptes européenne, son auditeur externe, qui, dans le cadre de ses activités, établit pour le Parlement européen et le Conseil:

- un rapport annuel sur les activités financées par le budget général, détaillant ses observations sur les comptes annuels et les opérations sous-jacentes;
- un avis, fondé sur ses audits et figurant dans le rapport annuel sous forme de déclaration d'assurance, sur i) la fiabilité des comptes et ii) la légalité et la régularité des opérations sous-jacentes concernant à la fois les recettes perçues auprès des redevables et les paiements aux bénéficiaires finals.

Le Parlement européen est l'autorité de décharge au sein de l'UE. La **décharge** représente l'étape finale du cycle budgétaire. Elle constitue le volet politique du contrôle externe de l'exécution budgétaire et se définit comme **la décision par laquelle le Parlement européen, sur recommandation du Conseil, «libère» la Commission pour sa gestion d'un budget donné** en clôturant la vie de ce budget. Cette procédure de décharge peut donner lieu à 3 situations: i) l'octroi, ii) l'ajournement ou iii) le refus de la décharge.

Le rapport final de décharge, assorti de recommandations spécifiques adressées à la Commission, est adopté en plénière par le Parlement européen, et fait l'objet d'un suivi annuel en vue d'établir si des actions concrètes ont été mises en œuvre par la Commission en réponse aux recommandations formulées.

Chacune des agences fait l'objet d'une procédure de décharge propre, y compris **l'Observatoire européen des drogues et des toxicomanies (OEDT).**

L'Observatoire européen des drogues et des toxicomanies : l'Observatoire, dont le siège est situé à Lisbonne (PT), a été créé en vertu du règlement (CEE) n° 302/93 et a pour principale mission de collecter des informations sur le phénomène des drogues et des toxicomanies afin d'élaborer et de diffuser des données objectives, fiables et comparables au niveau européen.

En ce qui concerne les comptes de l'OEDT, ces derniers sont détaillés comme suit dans le document sur les comptes annuels consolidés de l'Union européenne pour 2016:

- **Crédits d'engagement** :
 - **prévus** : 16 millions EUR;
 - **exécutés** : 16 millions EUR;
- **Crédits de paiement** :
 - **prévus** : 17 millions EUR;
 - **exécutés** : 16 millions EUR;

Pour le détail des dépenses, se reporter aux comptes définitifs de l'Observatoire pour l'année 2016.